

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 83-03-26 VISANT L'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 83-03-26**

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le projet de résolution intitulé « Premier projet de résolution – Demande de PPCMOI – 680-700 rue Centrale » visant à autoriser un projet particulier résidentiel sur les lots 2 373 601 et 2 373 602 du cadastre du Québec correspondant au 680-700 rue Centrale.

1. L'objet de la résolution vise à autoriser la construction d'un bâtiment avec la dérogation suivante :
  - Autoriser l'usage « habitation multifamiliale (h3) » d'une hauteur de 5 étages, avec un rapport plancher/terrain de 175 et une densité de 15 logements au 1 000 m<sup>2</sup>, sans l'application des notes (1) et (3) suivantes :
    - (1) Uniquement autorisé si un usage c1f 08 Centre de la petite enfance ou autre service de garde à l'enfance occupe en tout ou en partie le rez-de-chaussée du bâtiment;
    - (3) Un terrain occupé par un usage principal « c1f 08 Centre de la petite enfance ou autre service de garde à l'enfance » doit être situé à une distance d'au 100 m, mesurée horizontalement à partir des limites d'un terrain occupé par un autre usage principal « c1f 08 Centre de la petite enfance ou autre service de garde à l'enfance ».
2. La zone concernée par le PPCMOI concerne la zone résidentielle H-415, telle que ci-après plus amplement détaillée :

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
H-415	360, 362, 380, 400, 420, 440, 442, 460, 480, 500, 502, 504, 520, 540, 542, 560, 570, 572, 580, 600, 620, 640, 660, 680 700, 720, 740, 760, 762, 780 rue Centrale

3. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **31 mars 2026 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.

Au cours de cette assemblée publique sera expliqué le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de résolution peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 mars 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière et directrice des Services juridiques